



Early Learning and Child Care Preschool Designated Space Allocation Grid Overview

NOVEMBER 2023

Aperçu Grille d'attribution des places préscolaires désignées en garderies éducatives Vue d'ensemble

NOVEMBRE 2023

Contents / Table des matières

INTRODUCTION AND BACKGROUND	3
INTRODUCTION ET CONTEXTE	4
HOW WAS THE EARLY LEARNING AND CHILDCARE PRESCHOOL DESIGNATED SPACE ALLOCATION GRID DEVELOPED?	5
COMMENT LA GRILLE D'ATTRIBUTION DES PLACES PRÉSCOLAIRE DÉSIGNÉES EN GARDERIES ÉDUCATIVES A-T-ELLE ÉTÉ CRÉÉE?	5
HOW DOES THE EARLY LEARNING AND CHILD CARE PRESCHOOL DESIGNATED SPACE ALLOCATION GRID WORK?	6
UNDERSTANDING THE EARLY LEARNING AND CHILD CARE PRESCHOOL DESIGNATED SPACE ALLOCATION 2023-2024	6
NEW PROCESS TO SUPPORT OPEN CALL FOR PROPOSAL PROCESS	6
COMMENT FONCTIONNE LA GRILLE D'ATTRIBUTION DES PLACES PRÉSCOLAIRE DÉSIGNÉES EN GARDERIES ÉDUCATIVES ?	7
COMPRENDRE LA GRILLE D'ATTRIBUTION DES PLACES PRÉSCOLAIRE DÉSIGNÉES EN GARDERIES ÉDUCATIVES	7
NOUVELLE PROCÉDURE POUR SOUTENIR LE PROCESSUS D'APPEL À PROPOSITIONS OUVERT	7



Introduction and Background

As part of the Canada-New Brunswick Canada-Wide Early Learning and Child Care Agreement (Canada-Wide Agreement), the Government of New Brunswick (GNB) is committed to supporting New Brunswick families in accessing affordable, quality and inclusive early learning and child care. In addition to improving the equitable distribution of child care services throughout the province, GNB will also assist women seeking to return to or join the workforce.

The province is committed to supporting the creation of 3,400 new designated child care spaces for children 0-5 years of age prior to school entry, in areas of greatest need, between 2021 and 2026.

To promote the creation of new designated early learning and child care spaces of highest need, GNB implemented the enclosed *Early Learning and Child Care Preschool Designated Space Allocation Grid* In accordance with Policy 901 Space Allocation for Designated Early Learning and Child Care Facilities, the Space Allocation Grid objectively identifies areas of greatest need where GNB will focus its efforts to support New Brunswick families by improving access to affordable, quality and inclusive early learning and child care.

The Space Allocation Grid applies only to the creation of **designated** early learning and child care spaces for children 0-5 years old in the province and does not limit an operator's ability to open a new non designated license or to expand an existing non designated early learning and childcare licence, or open a school aged childcare license.

The Space Allocation Grid will support the direction of public funds to areas with the greatest need for early learning and child care spaces in the province. Designated facilities have access to subsidies and financial support through GNB programs and services.



Introduction et contexte

Dans le cadre de l'Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada (Accord Canada-Nouveau-Brunswick), le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à assurer l'accès à des garderies éducatives abordables, de qualité et inclusives pour toutes les familles du Nouveau-Brunswick. Par cette distribution plus équitable des garderies éducatives partout dans la province, le gouvernement du Nouveau-Brunswick appuie également les femmes qui souhaitent intégrer ou réintégrer le marché du travail.

La province s'engage à appuyer la création de 3400 nouvelles places désignées en garderies éducatives pour les enfants âgés de 0 à 5 ans, dans les communautés ayant les plus grands besoins, entre 2021 et 2026.

Afin de promouvoir la création de nouvelles places désignées dans les régions les plus touchées par le manque de places en garderies éducatives, le Nouveau-Brunswick a mis en place la Grille d'attribution de places préscolaires désignées en garderies éducatives. Conformément à la politique 901 Attribution de places dans les garderies éducatives désignées, la grille d'attribution de places identifie de façon objective les régions ayant les plus grands besoins, où le gouvernement du Nouveau-Brunswick concentrera ses efforts dans le but d'améliorer l'accès des familles à des garderies éducatives de qualité, abordables et inclusives.

La grille d'attribution de places vise uniquement la création de places **désignées** pour les enfants de 0 à 5 ans dans les garderies éducatives de la province et n'a aucun impact sur la possibilité pour une personne exploitante de présenter une demande de permis pour l'exploitation d'un nouvel établissement sans désignation pour les enfants d'âge préscolaire, un permis pour les garderies éducatives après-classe seulement ou de créer de nouvelles places dans une garderie éducative non désignée.

Cependant, les fonds publics seront destinés aux régions ayant les plus grands besoins, identifiées dans la grille d'attribution de places. Les établissements désignés situés dans ces régions auront ainsi accès à différentes subventions et sources de soutien financier offertes dans le cadre de programmes et services gouvernementaux.



How Was the Early Learning and Child Care Preschool Designated Space Allocation Grid Developed?

The Early Learning and Child Care Preschool Designated Space Allocation Grid was developed through an extensive research and consultation process. A host of engagement sessions were completed with New Brunswick families, the early learning and child care sector and key stakeholders to better understand and be responsive to parents' needs, challenges related to the creation of new spaces and work and travel patterns unique to New Brunswick. Considering an analysis of Statistics Canada 2021 population data, growth of population assumptions and current licensing and space availability data, GNB created the Space Allocation Grid.

The Space Allocation Grid will be reassessed at least once a year, to ensure that both the quantitative and qualitative data are current and reflective of the needs of New Brunswick families and the progress of space creation.

Comment la Grille d'attribution des places préscolaire désignées en garderies éducatives a-t-elle été créée?

La Grille d'attribution de places préscolaires désignées en garderies éducatives au Nouveau-Brunswick découle des données obtenues lors de plusieurs recherches et consultations. Une série de séances d'engagement furent menées auprès des familles du Nouveau-Brunswick, du secteur et de nombreuses parties prenantes afin de mieux comprendre les besoins des familles, les défis liés à la création de places, les lieux de travail et les habitudes de déplacement propres au Nouveau-Brunswick. La grille d'attribution de places résulte d'une analyse des données de Statistiques Canada sur la population selon les communautés linguistiques et les groupes d'âge des enfants (2021), des prévisions de croissance populationnelle et des données sur les permis d'exploitation et sur les places disponibles en garderies éducatives.

La grille d'attribution de places sera révisée au moins une fois par an, de sorte qu'elle prenne appui sur des données quantitatives et qualitatives actuelles, qui reflètent les besoins des familles du Nouveau-Brunswick et la progression de la création des nouvelles places



How Does the Early Learning and Child Care Preschool Designated Space Allocation Grid Work?

The Space Allocation Grid provides a clear overview of current areas of focus for the creation of new designated early learning and child care spaces throughout the province. The Space Allocation Grid is a key component of the call for proposals application process that will guide applicants as they make decisions about where a facility will be located and the types of services they will offer.

The Space Allocation Grid clearly identifies the high priority regions within the province, as well as the targeted number of new designated infant spaces (0 to 23 months of age) and preschool spaces (2 to 5 years of age) to support children and families.

An Open Call for Proposals will be issued December 2023 for interested persons or Early Learning and Child Care operators to submit their application to open or create new designated spaces. The Call for Proposal will remain open until the target of 3,400 spaces has been met.

To support the Open Call for Proposals process, the Space Allocation Grid will be updated the second week of each month, and shared online, to reflect the allocation of designated spaces in the catchment communities. To see the monthly updates, visit the [Space Allocation Grid](#).

UNDERSTANDING THE EARLY LEARNING AND CHILD CARE PRESCHOOL DESIGNATED SPACE ALLOCATION GRID

The following sections are included in the grid:



CATCHMENT COMMUNITY

Catchment communities are a combination of smaller areas; they have been grouped together based on a variety of factors, such as neighbouring geographical locations, work travel patterns, or shared resources and opportunities. The catchment communities have changed to encompass larger areas, to support the creation of designation spaces across broader areas, and specific to the needs of 8 municipalities & isolated communities.



NEW SPACES ELIGIBLE FOR DESIGNATION

These are the spaces eligible for designation in the Open Call for Proposals, for the creation of new preschool designated spaces. An applicant (new and/or existing operator) can apply for as many spaces as needed per the catchment area. If additional spaces are required, please see [Policy 901](#) for further details.

Comment fonctionne la Grille d'attribution des places préscolaire désignées en garderies éducatives ?

La Grille d'attribution de places préscolaires désignées en garderies éducatives procure une vue d'ensemble claire des régions prioritaires actuelles pour la création de nouvelles places désignées dans les garderies éducatives de la province. Cette grille est une composante clé du processus d'appel de propositions, puisqu'elle guidera les demandeurs dans leurs décisions relatives au lieu de leur établissement et aux types de services offerts.

La Grille d'attribution de places préscolaires désignées en garderies éducatives identifie les régions à priorité importante de la province, de même que le nombre ciblé de nouvelles places désignées devant être créées pour les nourrissons (0 à 23 mois) et les enfants d'âge préscolaire (2 à 5 ans) afin d'appuyer les enfants et les familles du Nouveau-Brunswick.

Un appel de propositions ouvert sera lancé le décembre 2023 permettra aux personnes ou groupe intéressés ou les personnes exploitantes actuelles de soumettre leur demande d'ouverture d'établissement ou de création de nouvelles places désignées. L'appel de proposition sera ouvert jusqu'à ce que la cible de 3 400 places soit atteinte.

Pour appuyer le processus d'appel de propositions ouvert, la grille d'attribution des places sera mise à jour la deuxième semaine de chaque mois et partagée en ligne afin de refléter l'attribution des espaces désignés dans les communautés desservies. Pour consulter les mises à jour mensuelles, visitez le [Grille d'attribution de places préscolaires désignées en garderies éducatives](#).

COMPRENDRE LA GRILLE D'ATTRIBUTION DES PLACES PRÉSCOLAIRE DÉSIGNÉES EN GARDERIES ÉDUCATIVES

Les sections de la grille sont les suivantes :



REGROUPEMENT DE COMMUNAUTÉS

Les regroupements de communautés sont une combinaison de zones plus petites ; elles ont été regroupées sur la base d'une variété de facteurs, tels que les emplacements géographiques adjacents, les schémas de déplacement professionnel, ou les ressources et opportunités partagées. Les regroupements de communautés ont évolué pour englober des zones plus vastes, pour soutenir la création d'espaces de désignation dans des zones plus étendues, et pour répondre aux besoins spécifiques de 8 municipalités et communautés isolées.



NOUVELLES PLACES ADMISSIBLES À LA DÉSIGNATION

Cette section identifie les places admissibles à la désignation dans le cadre de l'appel de propositions, Appel de propositions pour la création de nouvelles places désignées. Un demandeur (nouveau ou exploitant actuel) peut déposer une demande pour le nombre requis de places jusqu'au nombre maximal inscrit dans le regroupement de communautés. Si des places additionnelles sont requises voir la [Politique 901](#) pour les détails. Ces données sont établies selon les informations fournies à la colonne « couverture ». Une personne souhaitant demander la désignation de places en garderies éducatives ne peut excéder le nombre de places indiqué pour une remplacer par communauté donnée.